Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240606-240606AU_96PFLC-AU

Ville de Denain

DECISION N°2024-96
Pôle Famille Loisirs Culture

OBJET : **8. Domaines de compétences par thèmes**
Animation Musicale **8.9 Culture**
Thé Dansant

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la Municipalité d'organiser un Thé Dansant ouvert à tous, le **DIMANCHE 14 JUILLET 2024.**

DECIDE

Article 1 : Il sera fait appel à l'orchestre «OSMOSE » représenté par Monsieur VERDI Olivier, Avenue Eugène Macaux 6001 MARCINELLE, qui assurera l'animation musicale du Thé Dansant du **DIMANCHE 14 JUILLET 2024**.

Article 2 : Le coût global de ce contrat s'élève **à 550 € TTC.**

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A DENAIN, le 06/06/2024

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le

Certifié exécutoire